



Attestation de parution du 17 février 2022 dans le journal L'Hebdo de l'Ardèche.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'attestation de parution de votre annonce légale dans notre journal du 17 février 2022

Muni(e) de ce document, vous pouvez d'ores et déjà effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à votre dossier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales  
7, avenue de Verdun - BP 116 26001 VALENCE Cedex  
04 75 86 20 09 - 04 75 86 20 02



Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du 17 février 2022.



#### ATTESTATION DE PARUTION

Annonce à paraître dans le journal L'Hebdo de l'Ardèche du 17 février 2022  
sous réserve d'éventuels incidents techniques.



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de PLU de  
DUNIERE-SUR-EYRIEUX

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme pour une durée de 33 jours du mardi 08 mars 2022 au 09 avril 2022.

Le dossier soumis à enquête publique porte sur le projet de PLU de DUNIERE-SUR-EYRIEUX.

Au terme de l'enquête publique, le dossier sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Mme JOURGET Mireille exerçant la profession de retraitée a été désignée en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la mairie pendant 33 jours consécutifs, du 08 mars 2022 au 09 avril 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h à 12h et samedi de 09h à 11h.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie : <https://dunieresureyrieux.fr>, dans la rubrique « Mairie en Ligne » puis « Documents d'urbanisme ».

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser :

par écrit au Commissaire-Enquêteur domicilié pour la circonstance en Mairie de Dunière-Sur-Eyrieux, 110 rue de la Mairie, 07360 DUNIERE-SUR-EYRIEUX ;

par courrier électronique à l'adresse suivante : [plu.dunieresureyrieux@gmail.com](mailto:plu.dunieresureyrieux@gmail.com)

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée en Mairie de Dunière sur Eyrieux au 04.75.65.23.13.

Les observations et propositions du public émises par voie écrite ou électronique sont consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le mardi 08 mars, de 09 heures à 12 heures,
- Le jeudi 31 mars de 09 heures à 12 heures,
- Le samedi 09 avril de 09 heures à 12 heures.

Dans le cadre de la crise sanitaire, toutes les mesures devront être respectées (masques, distanciation...), les prises de rendez-vous individuels sont à privilégier.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dans un délai de trente jours, le Commissaire-Enquêteur transmettra au Maire l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de DUNIERE-SUR-EYRIEUX, 110 rue de la Mairie, 07360 DUNIERE-SUR-EYRIEUX, sur le site internet de la commune de DUNIERE-SUR-EYRIEUX, et communiqué à la préfecture où ils seront également tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'évaluation environnementale se rapportant au PLU est comprise dans le dossier de présentation du dossier d'enquête.

L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M. le Maire de DUNIERE-SUR-EYRIEUX, et pourra être consultée sur le site internet de la commune de DUNIERE-SUR-EYRIEUX.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de M. le Maire.

